

Arrêté n° 2015 ¹²²⁸ MS/CAB
Portant nomination du Coordonnateur du
programme national de lutte contre la
tuberculose (PNT)

LE MINISTRE DE



16 OCT 2015

- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la charte de la Transition ; ✓
- Vu le décret n°2014-001/PRES/TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu Le décret 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015, portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé, ✓

ARRETE

Article 1 : Monsieur OUEDRAOGO Seydou Mohamed, matricule 53418 D, Médecin spécialiste en santé publique est nommé coordonnateur du Programme national de lutte contre la tuberculose. ✓

Article 2 : La Secrétaire générale, le Directeur général de la santé et le Directeur de la lutte contre la maladie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures
contraires et prend effet pour compter de la date de prise de
service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera
enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. -

Ouagadougou le, **29 OCT. 2015**



Dr Amédée Prosper DJIGUIMDE
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- CAB
- SG/MS
- Toutes directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono